

Tarifs applicables aux raccordements souterrains

Version 1.0.3

30/11/2023

Date	Statut
30/11/2023	Version 1.0.3 disponible

1. Tarifs applicables aux raccordements souterrains

Afin de raccorder un immeuble au réseau de télécommunication souterrain, les tarifs suivants sont applicables :

Prix applicables à partir du 01.01.2024

Raccordement immeuble au réseau de télécommunication souterrain	Prix HTVA
Maison unifamiliale (longueur de câble sur terrain privé jusqu'à 40 mètres)	1.450,00 €
Résidence (longueur de câble sur terrain privé jusqu'à 40 mètres)	2.500,00 €
Supplément par unité d'habitation ou paire de fibre installée	300,00 €
Bâtiment professionnel (longueur de câble sur terrain privé jusqu'à 40 mètres)	2.500,00 €
Supplément par paire de fibre à installer lors du raccordement (à définir selon taille et utilisation du bâtiment)	300,00 €

Tous les prix s'entendent hors TVA.